

### COMPOSITION DES JURYS UFR STAPS Année universitaire 2023-2024

# Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°);

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master;

VU les arrêtés du 19 juillet 2019 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

## **ARRETE**

### Article 1:

Le jury de la 2ème année de Licence **STAPS** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 et pour les 3 délibérations - Semestre 1, Semestre 2 et Session 2 :

Président : Arnaud DURY

Membres:

Marianne ASSADI

Philippe BENAS

Karen BRETIN-MAFFIULETTI

Florence BRUCHON

Benoît CARITEY

Philippe DEBARBIEUX

Florent FOUQUE

Philippe GANDREY

Stéphane LELIEVRE

Estelle MINGAM

Delphin TISSIER

François WECKERLE

#### Article 2:

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 27 octobre 2023

Lionel CROGNIER

Directeur Sciences du Sport / UFR S

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS 3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02 Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr